

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2023**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : Éric LIEGEON

Secrétaire : Dominique GEISSBUHLER

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN, Damien BACQUET, Xavier CLEMENT, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ, Jérôme PEYLABOUD

Membres absents : ---

Membres absents excusés : --

Membres ayant participé au vote : 10

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 30 novembre 2022**
- 2. Finances**
  - Vente de caveau
- 3. Urbanisme**
  - Convention CAUE
- 4. Ressources Humaines**
  - RIFSEEP : régime indemnitaire des agents territoriaux
- 5. Intercommunalité**
  - Rapport quinquennal de la CLECT
- 6. Travaux 2023**
  - Aire de jeux
  - Lotissement : 2<sup>ème</sup> tranche
  - Rénovation thermique Ecole
- 7. Questions diverses**

## 1. Approbation du compte rendu du CM du 30 novembre 2022

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal 30 novembre 2022 est approuvé et signé du Président et du Secrétaire de séance.

## 2. Finances

### Vente de caveau

En 2011, la commune avait fait installer plusieurs caveaux 2 places dans le cimetière, à ce jour 2 caveaux sont encore disponibles. M. et Mme James CORROYER souhaiteraient acquérir un caveau, le Conseil municipal décide de céder ce caveau au prix de 2 800 €.

*(Délibération n°20230101)*

## 3. Urbanisme

### Convention CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)

La commune a missionné le CAUE pour mener une étude d'opportunité pour la maison communale située 3 rue de Cuvier. Cette étude porte sur plusieurs critères :

- estimation pour réhabilitation,
- réflexion sur la rénovation énergétique,
- programme architectural d'intégration et proposition de gestion du bâtiment (communal, gestionnaire privé ou public)

Une convention doit être établie entre la Commune et le CAUE pour cette mission d'accompagnement.

Les membres du Conseil municipal approuvent cette convention et acceptent l'adhésion au CAUE pour un montant de 100 €.

## 4. Ressources Humaines

### RIFSEEP : régime indemnitaire des agents territoriaux

Le RIFSEEP est depuis 2016 le nouveau dispositif indemnitaire de référence. Il remplace le régime indemnitaire qui avait été mis en place à Courvières en 2011. Ce dispositif obligatoire s'applique à tous les agents de la fonction publique en tenant compte des fonctions occupées.

Il est constitué de 2 primes.

- **IFSE** : Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise qui se substitue à toutes les autres primes correspondantes,
- **CIA** : Complément indemnitaire annuel qui est lié à une évaluation professionnelle de l'agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place le RIFSEEP

Mme Marie-Christine SAULNIER qui effectue pour la commune deux heures de ménages par semaine était jusqu'à lors contractuelle sous l'égide du Centre de gestion.

Afin de mieux formaliser cet emploi et d'éviter les frais de gestion, le Conseil municipal décide d'ouvrir le poste d'adjoint technique pour l'embauche de Mme SAULNIER avec un contrat à durée déterminé d'un an.

## **5. Intercommunalité**

### **Rapport quinquennal de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**

M. le Maire indique que l'article 148 de la Loi de Finances pour 2017 a introduit une nouvelle obligation pour les Communautés de Communes consistant en la publication d'un rapport tous les cinq ans sur l'évolution du montant des attributions de compensation. L'année 2022 est la première année de publication du rapport. Ce rapport doit être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté en Conseil municipal.

Il est à retenir que pour la CFD aucun transfert de charges n'a donné lieu à des ajustements des attributions de compensation (AC). Les AC sont restées équivalentes entre 2017 et 2021 pour toutes les communes de la CFD.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de ce rapport.

## **6. Travaux 2023**

### **Aire de jeux**

Une réflexion est menée depuis plusieurs mois sur la réhabilitation de l'aire de jeux située rue de Cuvier. L'opportunité d'installer des modules de fitness dans le cadre de l'opération « Partageons nos sports » et la création d'un terrain multisports ont également été étudiés par les élus. Il est rappelé qu'à l'heure actuelle ces différents équipements peuvent bénéficier d'un taux de subvention relativement élevé.

Après avoir examiné les différents scénarios, les membres du Conseil municipal décident de réaménager l'espace de l'aire de jeux et de renouveler les jeux. Le projet transmis par la société Kompan sera approfondi, notamment en ce qui concerne l'installation de modules de fitness. Cette proposition pourra être comparée avec d'autres fournisseurs.

Concernant le terrain multisports, les élus décident de surseoir à la réalisation de cet équipement.

### **Lotissement 2<sup>ème</sup> tranche**

Le projet transmis par Haut-Doubs Créer Bâtir pour la réalisation de 4 logements avec 2 maisons doubles nécessite des travaux complémentaires de viabilisation.

Il est rappelé que les réseaux ont été acheminés dans la parcelle concernée au moment des travaux de viabilisation de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Les travaux à réaliser doivent permettre le raccordement de chaque logement avec les réseaux humides (eau potable, eaux usées, eau pluviale) et les réseaux secs (électricité, télécom, fibre)

Les cabinets Colin et Verdi ont été contactés pour proposer à la Commune une maîtrise d'œuvre

pour ces travaux.

Le coût de ces travaux est estimé entre 40 et 50 000 €.

Ces éléments seront échangés dans le cadre d'une rencontre avec Haut-Doubs Créer Bâtir afin de vérifier la faisabilité de ce projet.

### **Rénovation thermique École**

L'audit énergétique réalisé sur le bâtiment de l'école fait apparaître un certain nombre de points faibles.

Ce bâtiment est considéré comme moyennement isolé avec une consommation d'énergie également moyenne, de niveau D et E sur l'échelle de A à I.

Les points faibles principaux sont d'une part, l'isolation des planchers hauts, des combles, des garages..., d'autre part, les fenêtres des sanitaires, fenêtres salle de classe, porte d'entrée. On constate également l'absence de VMC ainsi qu'un éclairage énergivore, cette liste n'étant pas exhaustive.

Le Conseil municipal décide de mettre en place un programme de travaux pour améliorer l'existant. Ces travaux pourront se réaliser en plusieurs phases en tenant compte des priorités et des aides financières disponibles.

## **7. Questions diverses**

- Fromagerie :

Le bassin tampon pour les rejets des effluents de la fromagerie demandé par la CFD sera réalisé au printemps prochain.

- Distributeur à pains :

Suite à l'accord du Conseil municipal, M. CHATELAIN, boulanger à Censeau, installera sur la commune un distributeur à pain fin janvier.

- Randonnée des Fruitières :

La traditionnelle randonnée des fruitières aura lieu le dimanche 14 mai, Frasne sera la commune d'accueil.

Bernard GIRARD et Jocelyne VUILLEMIN sont en charge du parcours sur Courvières. A ce titre, ils doivent rencontrer les exploitants agricoles pour obtenir leur accord de passage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Président de séance,  
Éric LIEGEON

Le Secrétaire de séance,  
Dominique GEISSBUHLER